

Le 19 mai 1995

L'honorable Brian Tobin
Ministre des Pêches et des Océans
200, rue Kent
OTTAWA (Ontario)
K1A 0E6

Monsieur le ministre

OBJET : Aiglefin et morue du banc Georges, sous-zone 5Zjm

Dans le rapport qu'il vous a présenté en novembre 1994, le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH) exprimait son inquiétude au sujet de l'aiglefin et de la morue du banc Georges et signalait les opinions nettement différentes des scientifiques et des pêcheurs au sujet de la situation de ces stocks. Pour les deux stocks, le Conseil a recommandé que la pêche soit fermée jusqu'en juin 1995, jusqu'à ce que le Conseil ait présenté une recommandation définitive au sujet du TAC de 1995. Vous avez accepté cette recommandation, et le Plan de gestion du poisson de fond en tient compte.

Le CCRH a maintenant examiné les évaluations récentes de l'aiglefin et de la morue du banc Georges, ainsi que les recommandations récentes sur la conservation du Comité consultatif du golfe du Maine, comité conjoint MPO/industrie. Le Conseil a été impressionné par la nature de conservation positive des mesures de gestion envisagées.

Les nouvelles données fournies par les scientifiques et l'industrie indiquent que le stock d'aiglefin s'est amélioré quelque peu, que celui de morue s'est détérioré davantage, et que la nouvelle pêche de la limande à queue jaune mérite votre attention. De plus, les évaluations des scientifiques et de l'industrie se rapprochent, et on constate le besoin d'une stratégie de rétablissement des stocks.

Un bref résumé de l'information scientifique de 1995 est joint à cette lettre, et certains faits saillants sont présentés ci-dessous.

Le rapport sur l'évaluation des stocks indique que l'augmentation de la biomasse d'aiglefin est due surtout au recrutement d'une classe annuelle, celle de 1992. De plus, les mesures de gestion appliquées par l'industrie et le MPO en 1994 ont amélioré la protection de ces poissons de deux ans. Les prises canadiennes de 1994 ont atteint 2 400 tonnes. La pêche au niveau $F_{0,1}$ (traduisant des prises canadiennes d'environ 2 500t) en 1995 donnera une augmentation de la biomasse, même si l'on tient compte de l'incertitude associée à ces types de calculs.

Dans le cas de la morue, l'évaluation scientifique révèle que le stock continue de fléchir et qu'il est actuellement à son niveau récent le plus bas. Le recrutement a été pauvre car les classes annuelles récentes ont été bien inférieures à la moyenne. Les prises canadiennes de 1994 ont atteint 5 000 t. La pêche au niveau $F_{0,1}$ en 1995 (prises américaines et canadiennes totales de 2 500 t) ne produira pas d'augmentation de la biomasse en 1996 et n'est donc pas une stratégie de rétablissement appropriée.

Une pêche canadienne de la limande à queue jaune a débuté dernièrement, n'étant pratiquée que par 10 bateaux en 1993 et environ 40 en 1994, alors que les prises ont dépassé 1 000 t. Selon des relevés américains récents, le stock est faible. Un niveau approximatif $F_{0,1}$ sur le côté canadien du banc Georges (où il y a environ 68% de la biomasse) serait de l'ordre de 435 t.

Le Conseil a examiné attentivement cette nouvelle information, y compris les mesures de conservation prises par les États-Unis, et a étudié les mémoires présentés à la consultation publique de l'automne 1994. En plus des recommandations précises présentées ci-dessous, le Conseil désire souligner deux points importants.

Nous louons vos efforts pour promouvoir les consultations bilatérales avec les États-Unis dans le but d'établir des mesures de gestion équitables et appropriées pour rétablir ces stocks transfrontaliers. Ces approches semblent faire des progrès et devraient continuer. De même, le Conseil remarque la poursuite de la collaboration scientifique bilatérale et positive.

Le Conseil aimerait également attirer votre attention sur les résultats positifs obtenus par la nouvelle approche du Secteur des sciences du MPO qui fait participer l'industrie davantage au processus d'examen de la situation des stocks. Le Conseil est encouragé par l'adoption de mesures de gestion qui ont eu des effets positifs, notamment la réduction de l'exploitation sur les aiglefin de deux ans en 1994. Des mesures comme les rapports radios obligatoires, un maillage carré réglementaire, un protocole concernant les petits poissons et la prescription de tailles d'hameçons et de mailles dans la pêche aux filets maillants, appliquées par les gestionnaires et les pêcheurs canadiens, semblent avoir eu des effets positifs de conservation sur ces stocks. Ces efforts doivent se poursuivre.

Le Conseil recommande ce qui suit :

- 1. que le TAC canadien de 1995 pour l'aiglefin de 5Zjm soit établi à 2 500 t;**
- 2. qu'il n'y ait pas de pêche dirigée de la morue de 5Zjm en 1995, et que les prises accessoires soient limitées à 1 000 t. Le Conseil s'inquiète des rejets possibles de morue, surtout lorsque les bateaux sont limités à des petits pourcentages ou par un plafond de prises accessoires par sortie, et**

recommande que des approches plus efficaces de conservation soient conçues pour les prises accessoires de morue;

.../3

- 3 -

3. **que les prises canadiennes de limande à queue jaune de 5Zjm en 1995 soient limitées à 435 t, et que des mesures soient prises pour minimiser les captures de petits poissons;**
4. **que l'on poursuive les consultations bilatérales pour adopter des mesures de gestion équitables et appropriées pour rétablir ces stocks transfrontaliers.**

Monsieur le Ministre, le CCRH croit que ces recommandations constituent une approche de conservation appropriée pour les stocks du banc Georges et espère que vous les trouverez utiles.



Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président
H.M. Clarke

p.j.